

**Question avec demande de réponse orale O-000076/2017
à la Commission**

Article 128 du règlement

Alain Cadec

au nom de la commission de la pêche

Adina-Ioana Vălean

au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

Objet: Protection des habitats marins côtiers: le cas de l'espèce *Posidonia oceanica*

Les habitats marins côtiers revêtent une importance capitale pour la transformation en oxygène du dioxyde de carbone, la productivité des ressources marines, la protection du littoral et d'autres services écologiques primordiaux qu'ils rendent à l'humanité et aux autres espèces. Or, ces habitats sont soumis à de grandes pressions anthropiques, qui résultent directement de l'activité humaine ou sont la conséquence de l'évolution du climat mondial, certains d'entre eux connaissant même une régression. Dans le but de lutter contre ces effets, l'Union européenne a financé la réalisation de vastes études ainsi que des programmes de conservation et de restauration.

Endémique de la Méditerranée, la phanérogame marine *Posidonia oceanica*, l'une des espèces les plus résistantes et les plus productives de la biosphère, fait partie d'un écosystème important pour le maintien de la biodiversité. Pourtant, ces dernières décennies, sa population connaît une diminution spectaculaire imputable au dragage et au chalutage, à l'urbanisation du littoral, à l'euthrophisation et à d'autres formes de pollution, au changement climatique mais aussi aux dégradations mécaniques entraînées par le mouillage des navires. La croissance de *Posidonia oceanica* est très lente, de même que la régénération de ses herbiers après destruction. C'est ainsi qu'elle compte parmi les plantes aquatiques les plus menacées. Renforcer l'éducation à l'environnement et sensibiliser à l'importance de protéger la nature sont deux moyens essentiels de lutter contre sa régression.

1. La Commission dispose-t-elle de données sur l'évolution des habitats marins côtiers?
2. Quelle appréciation porte-t-elle sur les investissements réalisés dans le cadre de ses programmes?
3. Quelles mesures supplémentaires spécifiques compte-t-elle mettre en place pour protéger et restaurer l'espèce *Posidonia oceanica*?

Dépôt: 4.10.2017

Transmission: 6.10.2017

Echéance: 13.10.2017